

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 juin 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué (14/06/2021) s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la petite salle de la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, Maire.

PRESENTS : Mrs BERNARD - COMPAN - DUTREUIL - TANCHAUD – CANONNE - BERNARD L – PAUMET – Mmes BERNARD – GACHET - HERAUD – VIDAL.

ABSENTS EXCUSES : Mr DRILLAUD – Mme GOMBAUD (pouvoir M. D BERNARD) – GAUDIN.
Madame Christelle BERNARD a été élue secrétaire de séance.

ACHAT DU TRACTEUR

Monsieur le Maire informe qu'en raison de l'ancienneté du tracteur Massey Ferguson (05/12/2002) il est nécessaire d'investir dans un matériel neuf.

Après étude des devis et des offres de financement, Monsieur le Maire propose d'acquérir un tracteur "JOHN DEERE 6100M" auprès de la société OUEST AGRI CHARENTES pour la somme de 73 000 €HT, soit 87 600,00 € TTC. La TVA sera auto-financé sur le budget 2021 soit 14 600,00 €.

- d'assurer le financement du prix HT du tracteur (73 000,00 €) par la souscription d'un emprunt auprès de la Société John Deere Financial dans les conditions suivantes :

- montant du financement 73 000,00 €

- taux effectif global 0,49%

- Durée du financement 7 ans

- Frais de dossier 110,00 €

- Montant 1ère annuité 10 694,50 €

- montant annuités suivantes 10 634,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser l'acquisition du tracteur JOHN DEERE 6100M pour la somme de 73 000,00 € HT;

- De financer la TVA sur le budget 2021.

- D'accepter la proposition de prêt de la Société John Deere Financial dans les conditions détaillées ci-dessus.

- aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt. En cas de remboursement par anticipation, la commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

- s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

- s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de John Deere Financial

- de prendre l'engagement pendant la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant ;

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre les mesures administratives, financières et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et permettre ainsi l'acquisition du nouveau tracteur et la souscription du financement.

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUGGESTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Monsieur le Maire donne lecture du mail de Madame Catherine BRETOU du service de gestion comptable de la trésorerie de Rochefort. Elle nous informe que le régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale a évolué avec la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), qui remplace plusieurs primes (dont IFTS, PFR, IFT, IAT, IEMP).

Par délibération du 25 septembre 2014, le Conseil Municipal avait mis en place l'IAT (indemnité administrative technicité). Les délibérations prises pour l'attribution de ces primes n'ont plus de bases légales.

Afin de remplacer cette indemnité, nous devons mettre en place le RIFSEEP.

Monsieur le Maire propose une délibération relative à la mise en place de ce régime indemnitaire qui sera soumise au comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

PROJET MICRO CRECHE

Monsieur le Maire informe de la visite du médecin de la PMI concernant la mise en conformité des locaux pour le projet de la micro-crèche. Les initiatrices de ce projet souhaitent louer l'ensemble des locaux (7m2 par enfant). La mise en conformité nécessite :

- Le remaniement total de l'électricité,
- La surélévation des poignées de portes,
- La mise en place de sol souple dans toutes les pièces,
- Deux sanitaires de 10m2,
- Changement des ouvertures extérieures (avec obligation d'oscillo-battant),
- Anti-pince doigts à chaque ouverture,
- Sécuriser l'armoire électrique,
- Mise en place de chauffages spéciaux,
- Ventilation des locaux (contrôle de la qualité de l'air),
- Plafond coupe-feu à l'étage,
- Pose de plaques en mousse sur les terrasses,
- Clôture extérieure.

Monsieur le Maire a proposé de demander des devis afin de chiffrer les travaux.

POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe qu'il a assisté à une réunion à la Mairie de Nancras concernant la mise à disposition d'agents de police municipale par la Mairie de Saujon. Pour 11 heures par semaine il est demandé 14 000 € annuels à la collectivité.

L'assemblée délibérante pense que c'est une dépense excessive pour la commune et que 3 heures par semaine pourraient suffire.

STATIONNEMENT INTERDIT ROUTE DE LA MOULINETTE

Monsieur Philippe DUTREUIL signale que les panneaux de stationnement interdit sont mal placés et qu'il serait plus judicieux de les mettre à chaque extrémité du village. De ce fait, tous les administrés seront soumis à la même réglementation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte cette proposition.

La séance a été clôturée à 22h25

Le Maire,

Dominique BERNARD